PLATEAU PICARD / CONFLIT EN ENTREPRISE

La mission locale obtient le licenciement le salarié Ludovic Mourault va faire appel

La mission locale rurale du grand plateau picard (MLRGPP) vient d'avoir gain de cause dans le cadre d'une procédure de licenciement pour faute grave à l'encontre d'un de ses conseillers en insertion professionnelle Ludovic Mourault. Après plusieurs procédures entamées en 2015 au cours desquelles la MLRGPP avait à chaque fois été déboutée. la donne vient donc de changer. Mais le salarié, par ailleurs déléqué syndical CGT, n'a pas dit son dernier mot et annonce faire appel de cette décision.

Entre Ludovic Mourault et le directeur de la structure Ahmed Kassim Isse, le torchon brûle depuis des années. Soutenu par Patrice Fontaine le président de la MLRGPP et le viceprésident Philippe Delannov. le directeur a même porté plainte contre le salarié pour des faits graves, allant du racisme caractérisé à la menace de mort. À chaque fois, la mission locale a été déboutée et la notion de discrimination syndicale avait même été retenue.

Dans un premier temps, pour cette toute dernière procédure. la demande d'autorisation de licencier le salarié avait été rejetée par l'inspecteur du travail, de façon implicite, c'est-à-dire sans réponse pendant un délai de deux mois. Mais sur ce point, le ministère du Travail casse finalement cette décision implicite arguant que l'inspecteur n'a pas mené d'enquête contradictoire auprès du demandeur.

« Pour l'autre point, on me reproche de m'être introduit frauduleusement dans la boîte mail du directeur et d'avoir copié et diffusé les messages qui me concernaient. On me soupconnait même au début d'avoir craqué le mot de passe de la messagerie pour y avoir accès », souffle le salarié en levant les yeux au ciel.

Finalement, le rendu de la décision du ministère rétablit les faits comme présentés par la défense du salarié : en mars 2020, en raison du covid, Ludovic Mourault exerce en télétravail et se voit livrer un ordinateur portable. En l'ouvrant, il constate que la messagerie est ouverte sur la session du directeur. Il n'a donc pas eu à casser de code pour voir les messages. « Oui j'ai vu qu'il y avait des messages qui me concernaient, avec des propos peu amènes. Oui je les ai donc copiés pour montrer que l'on cherchait à me nuire », insiste le syndicaliste. Il faut rappeler alors le contexte très conflictuel entre l'homme et sa direction. Ludovic Mourault ne cache pas qu'il a été face à un véritable cas de conscience. Le ministère lui, y voit « des faits fautifs établis (qui) revêtent un degré de gravité suffisant pour justifier une mesure de licenciement » et fait même état de « méconnaissance de l'obligation de loyauté découlant du contrat de travail ». « Et la lovauté de l'employeur envers son salarié, on en fait quoi ? Des mails comprenant des infos sur moi émanant de la médecine du travail ont été

envoyés à des tiers. D'autres subsides, « mais heureusement se dit sur le carreau, « à plus avec des termes diffamatoires ont été envoyés aux instances d'un syndicat dont le directeur de réclamait être proche », questionne Ludovic Mourault. Enfin, la décision du ministère reconnait que le salarié a bien été victime de discrimination syndicale par le passé... mais pas cette fois-ci.

L'APPEL PEUT DURER 2 À 3 ANS

« Avec mon syndicat, nous avons décidé de faire appel de cette décision devant le tribunal administratif », annonce Ludovic Mourault qui se dit très étonné de cette décision ministérielle en date du 15 juillet. « Mais l'appel n'est pas suspensif, je suis donc sous le coup d'un licenciement pour faute grave », se désole-t-il. 14 iours après la décision officielle. le salarié déchu a d'ailleurs recu ses documents de fin de contrat. « Je suis alors entré dans un imbroglio administratif, sans revenus et avec un pôle emploi refusant de m'inscrire pour diverses raisons ». poursuit le cégétiste. Il bénéficie d'un dispositif de bilan de compétence approfondi qui lui permet de toucher quelques



Ludovic Mourault se dit atteint psychologiquement mais affirme rester combatif.

qu'il y a la solidarité syndicale », complète-t-il.

Pour le rejet implicite de son licenciement cassé par le ministère le salarié ne peut rien faire à part constater les méandres insondables de la technocratie française. Par contre, il digère très mal l'histoire de violation du secret des correspondances qu'on lui impute. Cet ordinateur qu'on lui met dans les mains avec la messagerie électronique « curieusement » ouverte sur la session du directeur, c'est un peu trop gros pour lui. À demimot, il évoque sans pouvoir l'assurer un éventuel « piège » dans lequel il serait tombé. « Je refuse qu'on me fasse passer pour un voyou. Il y a une jurisprudence qui montre que les courriels que j'ai utilisés étaient strictement nécessaires à l'exercice de ma défense. Je n'ai pas volé ces mails, je les ai eus dans le cadre de mon travail sur une machine fournie par l'entreprise », martèle Ludovic Mourault.

Quoi qu'il en soit, le salarié

Patrice **Fontaine** rassuré

Le président de la MLRGPP Patrice Fontaine ne s'étend pas des heures sur le suiet, mais il accepte de livrer son sentiment sur la situation: « Ce n'est pas, et ca n'a jamais été un combat antisyndical. Ce salarié a eu des comportements inadmissibles et a généré une ambiance délétère à la mission locale. Tout le monde est soulagé de cette décision. Les faits qui lui sont reprochés, comme l'introduction dans la messagedu directeur, sont extrêmement graves. »

de 50 ans et après 25 ans dans l'accompagnement social, ca va être compliqué pour moi. Je vais essayer de m'orienter vers un projet tourné vers la protection de l'environnement, l'animation sur la nature, le développement durable. Ça correspond à mon caractère et c'est dans le prolongement de ce que ie suis », déroule-t-il. Psychologiquement affecté par

ces années de conflit, il dit être suivi pour s'en remettre.

« Mais ie me battrais iusqu'au bout. Mon combat au sein de la MLRGPP a toujours été de faire en sorte que l'argent public soit bien utilisé, et c'est parce que j'ai pointé des irrégularités qu'on m'en a fait voir de toutes les couleurs »,

Hassan SADI

Au plateau picard on reste vigilant

peut s'empêcher d'établir une certaine corrélation avec les mots du président de la communauté de commune du plateau picard (CCPP) Frans Desmedt qui en 2019 évoquait la MLRGPP que la CCPP finance en partie.

« Oui c'est vrai, j'ai demandé des éclaircissements quant à l'importance de certains frais au sein de la structure, notamment de téléphonie et de déplacements » confirme le président Desmedt. Des frais le cégétiste a pointé à plusieurs reprises. « J'ai demandé à Jean-Pierre Gourdou (maire de Valescourt, NDLR) en tant que membre d'une commission de la CCPP de s'occuper de près de ces questions », ajoute Frans Des-

Effectivement, lors de l'assemblée générale d'octobre 2020. Jean-Pierre Gourdou avait demandé d'avoir des « chiffres plus détaillés au sujet des frais divers ». Contacté, il répond : « on m'avait alors fourni le rapport du commissaire aux comptes de 2019. Cette année, lors de la dernière assemblée générale

Dans cette affaire, on ne (cette fois-ci, nous n'avons pas été invités, NDLR) j'ai constaté avec plaisir que le commissaire aux comptes était là, ce n'était pas le cas la fois précédente. Les comptes présentés l'ont été fait de manière plus détaillée. Certes pour 2020, les coûts ont baissé, mais c'est une année de confinement, même le commissaire aux comptes a avertit que le cumul des résultats était "juste" et que les fonds propres étaient limités. J'attends de voir sur l'année prochaine. »

> L'élu dit être arrivé un peu tard dans le conflit entre le salarié et la direction : « j'aurais aimé une issue plus propre. Quand on doit se séparer d'un salarié, il faut le faire, mais il faut toujours privilégier une issue négociée. Si ce dernier devait gagner d'ici deux à trois ans, ca signifierait de lourdes pénalités et retards de salaires »

Le président Frans Desmedt se dit vigilant : « les procès, ca coûte beaucoup en fonctionnement. Mais d'une manière générale, s'il y a des coûts injustifiés, on ne mettra pas un centime de plus dans la mission locale. »